

## **Avis adopté**

Séance plénière du 11 juin 2025

### **L'évaluation des politiques publiques environnementales : *un pilier démocratique à consolider***

#### **Déclaration des groupes Alternatives sociales et écologiques, CFDT et Environnement et nature**

Les Groupes Alternatives Sociales et Écologiques, CFDT et Environnement et Nature tiennent d'abord à saluer le travail mené sur cet avis ambitieux, au périmètre large et au défi méthodologique réel.

Le travail conjoint avec les CESER et les CODEV a indéniablement enrichi notre réflexion : une démarche inspirante, à renouveler ! Merci aux rapporteuses et à l'équipe de la Commission pour la qualité de l'animation mise en œuvre, en particulier lors du séminaire dédié.

Sur le fond, c'est à une position d'équilibre exigeant qu'est parvenu cet avis, dans un contexte marqué par des reculs répétés dans la prise en compte des enjeux environnementaux ces derniers mois.

Annonces de "pause" dans les réglementations sur le devoir de vigilance et la transparence, détricotage des outils de lutte contre l'artificialisation du territoire ou la pollution de l'air, reprise des travaux de l'A69, réautorisation de pesticides, dépénalisation des atteintes à l'environnement, affaiblissement du contrôle des installations et activités polluantes... Je m'arrête là, la liste serait trop longue.

Un point commun : toutes ces décisions ont été prises sans avoir été fondées sur une évaluation réelle, contradictoire, des politiques publiques environnementales visées.

L'avis présenté aujourd'hui est donc plus que jamais nécessaire. Il s'attaque à la fois aux moyens de combler les lacunes d'évaluation et d'en renforcer la portée, la légitimité, et l'utilité pour éclairer la décision.

Une politique publique juste et efficace repose sur quelques piliers essentiels : des objectifs clairs, soutenus dans le temps, des enjeux expliqués et partagés, une évaluabilité réelle, une redevabilité effective.

L'évaluation ne peut pas être un artifice, ni un "passage obligé". Elle doit éclairer, guider, permettre d'ajuster et de corriger. C'est le sens, et l'esprit, des 14 préconisations de l'avis.

Le travail mené a mis au jour la nécessité de repenser notre organisation collective, en renforçant les marges de manœuvre des collectivités locales et des CESER. Formation, assistance technique, outils robustes et moyens dédiés : les besoins sont criants.

Nous voulons souligner l'impératif de transparence, sur les modalités de l'évaluation, les processus de concertation, et surtout les arbitrages rendus. En ce sens, nous soutenons l'appel à mettre en place une plateforme nationale, coordonnée par le SGPE et qu'il faudra veiller à faire connaître de toutes et tous. Les citoyens doivent pouvoir trouver une information complète, claire, actualisée, et s'impliquer dans l'évaluation.

L'avis insiste sur le besoin d'élargir notre vision de l'évaluation, pour y intégrer des options multiples, des scénarios alternatifs, et être capables de mesurer les impacts des choix à opérer. A cet égard, nous appuyons sans réserve la préconisation appelant à intégrer les coûts de l'inaction et du défaut de prise en compte de l'environnement dans l'évaluation des décisions publiques.

Changer notre rapport à l'évaluation, c'est aussi changer notre culture commune : passer d'une logique de notation à une logique de guidage pour l'action. Cela suppose un engagement partagé, de la part des décideurs comme des citoyens, des parties prenantes comme des évaluateurs.

Nous souhaitons insister sur le temps – le temps nécessaire à l'évaluation. Le domaine environnemental est complexe, transversal, et ses effets s'inscrivent dans la durée. Affaiblir ou escamoter les dispositifs de concertation et d'évaluation, c'est affaiblir notre capacité collective à comprendre les contraintes de chacun, et à faire société autour des enjeux environnementaux.

Espérant que cet avis marque une étape vers un renouvellement profond de notre démocratie environnementale à la hauteur de l'urgence, **nos groupes voteront cet avis.**